



No de résolution  
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**SEPTIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(EXTRAORDINAIRE)**

**(2001-2002)**

**LE 29 JANVIER 2002**

**1.00 RECUEILLEMENT**

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 29 JANVIER 2002 À 21 H 30  
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, SOLANGE COUTURE-DUBÉ

MM. JACQUES CARON, YVON DEROME, ALBAN SYNNOTT

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents  
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents  
(primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières  
GILLES PRESSEAU, secrétaire général

**2.00 A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Madame la présidente s'assure du respect de la procédure de convocation des  
membres à cette séance extraordinaire du comité exécutif.

**3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir:

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 École Jean-Leman - agrandissement - engagement de professionnels

**14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

**C.E.-02117-01-02**



No de résolution  
ou annotation

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**  
**11.01 ÉCOLE JEAN-LEMAN - AGRANDISSEMENT**  
**- Engagement de professionnels**

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, donne des explications sur le dossier.

**- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE**

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02118-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**LECLERC & ASSOCIÉS**» à titre d'ingénieur en architecture pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02119-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**PROGEMES**» à titre d'ingénieur en mécanique et électricité pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**- CHOIX DES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET GÉNIE**

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le redécoupage des bassins;

CONSIDÉRANT la croissance démographique que connaît la Ville de Candiac;

C.E.-02120-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la recommandation du Service des ressources matérielles, à savoir de retenir les services de la firme «**LE GROUPE A.S.M.**» à titre d'ingénieur en structure et génie pour l'agrandissement de l'école Jean-Leman.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 50,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2002 soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Présidente de la séance

D:\TEXTES\CE\2001-2002\Procès-verbaux\20020129E - Extra.wpd

Secrétaire général